



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_11-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2023_9_11**

L'an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Passage à taux fixe d'un
contrat de prêt n°
MON518664EUR001 avec une
date de mise en place au 01-09-
2024**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, expose les caractéristiques financières du prêt N° MON518664EUR001, souscrit en 2017, sur 20 ans, pour financer les travaux de raccordement à la fibre optique, basé sur un taux variable auprès de la Banque Postale. Depuis, ce prêt a été cédé à la Société de financement Local. Considérant l'évolution des taux d'intérêts et des résultats sur les intérêts appelés, suite à notre demande de passage à taux fixe auprès de cet organisme, la proposition qui nous est faite est la suivante :

**Le Conseil communautaire après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Société de financement Local «SFIL» jointe en annexe, et après en avoir délibéré,
DÉCIDE**

Article 1 : Passage à taux fixe du prêt n°MON518664EUR001

Il est décidé de procéder, à la date du 01/09/2024, au passage à taux fixe du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MON518664EUR, aux conditions visées à l'Article 2.

Article 2 : Caractéristiques et conditions financières du passage à taux fixe du prêt n°MON518664EUR001

Caractéristiques du prêt n°MON518664EUR001 :

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Emprunteur : Communauté de Communes du pays des Vans en Cévennes

Date d'effet du passage à taux fixe : 01-09-2024

Capital restant dû à la date d'effet du passage à taux fixe : 487 500.00 €

Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :

Montant : 487 500.00 €

Durée d'amortissement : 13 échéances d'amortissement soit jusqu'au 01-09-2037

Périodicité des échéances d'amortissement : annuelle

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_11-DE

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 4,18 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360

Remboursement anticipé : se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe

Taux effectif global : 4.18 % l'an

Soit un taux de période : 4.18 % pour une durée de 12 mois

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. Joël FOURNIER, Président, est autorisé à signer la proposition établie par la Caisse Française de Financement Local et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

The image shows a blue ink signature of Joël FOURNIER over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS ET ENVIRONS' around the top and '07140 LES VANS' at the bottom, with a central emblem.

Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le